

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 06 juillet 2017

Date de convocation : 29 juin 2017

Membres présents : M. Alain WACK, Maire
M. Didier GRUBER, adjoint
Mmes Martine CLAUDON et Laurette DIEBOLD, adjointes
MM Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Denis LOTTMANN et Régis NIEDERLAENDER.
Mme Doris HEILIG.

Membres absents excusés : Sophie DOLLINGER, Stéphanie KUHLMANN et Nicolas LAUGEL.

Membre absent non excusé : M. Francis RISCH.

Y assiste également :

Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie.
Christine ENGELN, habitante de Mittelschaeffolsheim.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint. Il est informé que :

- Sophie DOLLINGER a donné procuration à Alain WACK
- Stéphanie KUHLMANN a donné procuration à Martine CLAUDON
- Nicolas LAUGEL a donné procuration à Mathieu KIEFFER

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 07 avril 2017
2. Contrat de ruralité
3. Tarifs location de salle
4. Divers et communications

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 AVRIL 2017

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 07 avril 2017. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité : 9 voix POUR (dont 3 procuration).

2. CONTRAT DE RURALITE : DEMANDE DE SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a signé un contrat de ruralité avec l'Etat pour la période 2017-2020 en date du 28 juin 2017. Ce contrat, qui est un véritable projet de territoire, permet d'obtenir des financements de l'Etat pour réaliser les opérations recensées qui répondent aux 6 thématiques suivantes :

- accès aux services et soins,
- revitalisation des bourgs centres,
- attractivité du territoire,
- mobilités,
- transition écologique,
- cohésion sociale

Les communes de la Communauté d'Agglomération peuvent émarger à ce dispositif.

Pour l'année 2017, la commune de Mittelschaeffolsheim propose les 2 projets suivants :

**Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire
Restructuration de l'ancienne école maternelle en Mairie**

Le Conseil municipal,

-AUTORISE le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public local (enveloppe contrat de ruralité) et de tout autre partenaire financier et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération pour les opérations suivantes :

**Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire
Restructuration de l'ancienne école maternelle en Mairie**

APPROUVE les plans de financement suivants :

Aménagement du site de l'ancienne école élémentaire	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	1025939,05
Coût prévisionnel HT	786150,00
Recettes prévisionnelles	
<i>Etat - Subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (contrat de ruralité)</i>	283014,00
<i>Autres fonds publics</i>	267291
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	235845,00

Restructuration de l'ancienne école maternelle en Mairie	
Coût prévisionnel de l'opération TTC	371067,39
Coût prévisionnel HT	279822,00
Recettes prévisionnelles	
<i>Etat - Subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (contrat de ruralité)</i>	61561,00
<i>Autres fonds publics</i>	134314,40
<i>Autres Fonds propres/Emprunt</i>	83946,60

Discussions :

Régis NIEDERLAENDER demande combien de chance Mittelschaeffolsheim a d'obtenir ces subventions. M. le Maire lui répond qu'il y a de fortes chances car nos projets rentrent dans les critères du cahier des charges.

Fabien GINSS remarque que le contrat de ruralité a été signé mais que l'enveloppe allouée n'est pas encore figée. M. le Maire explique que le contrat de ruralité 2017-2020 aurait déjà être signé en 2016, seulement ce type de contrat doit-être porté par un EPCI, une commune ne peut le porter seule. La CAH a été créée le 01 janvier 2017, ce nouvel EPCI s'est proposé en tant que porteur du contrat et donc des projets soumis par l'ensemble des communes membres. L'enveloppe prévue en 2016 ne comportait pas encore les projets portés par la CAH, de ce fait l'enveloppe reste à valider.

Adopté à l'unanimité : 9 voix POUR (dont 3 procuration).

3. TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE

Laurette DIEBOLD, adjointe au maire, rappelle que depuis la rentrée de septembre 2015, deux activités sportives ont lieu dans la salle communale : Qi-gong et Fitness. Comme il a été dit lors de la précédente séance du conseil municipal, une activité de danse comprenant 2 séances se rajoutera les lundis soirs dès la rentrée de septembre 2017. Il y a eu depuis une demande pour des séances de Yoga les mercredis en journée. Il s'agira de 3 séances dans la journée du mercredi : deux pour les adultes et une pour les enfants.

Lors du démarrage des 2 activités actuellement en place, il avait été décidé de fixer un tarif attractif de 90€ par an, ce tarif sera appliqué aux 2 nouvelles activités. Les activités de Qi-gong et de Fitness fonctionnent bien maintenant il est donc proposé de les augmenter à 120 €.

La Commission Sports, Loisirs, Animations, qui s'est réunie ce jour à 19h00 a statué sur les tarifs suivants et les soumet aux membres du Conseil Municipal :

Activité	Responsable	Jours de cours	Horaires	Total durée	Tarifs annuel appliqué par la commune	Tarifs au 01/09/2017
Fitness	PERSO'COACH	Mercredi	19h30-20h15	0h45	90 €	120 €
Qi-Gong	Myriam ZIRN	Jeudi	19h00-20h30	1h30	90 €	120 €
Danse	Sylvie KLAUTH	Lundi	20h00-21h00 21h00-22h00 + séances particulières	2h30	180 € + 10 € par séance particulière	90 € par séances soit 180 €/an + 10 € par séance particulière
Yoga	Hanna KIRSTER	mercredi	9h00-10h00 10h15-11h30 14h15-15h00	3h00	Non encore défini	90 € par séance soit 270 € / an

Les deux nouvelles activités se voient attribuer un tarif de 90 € par séance, il est proposé que ce montant soit majoré à 120 € dès la rentrée prochaine. Il n'est pas prévu de hausse pour l'année scolaire suivante.

Laurette DIEBOLD précise également qu'un forfait annuel de nettoyage de la salle et de l'entrée d'un montant de 100 € a été mis en place avec la société de Danse, ce forfait sera également proposé au Qi-gong et au Fitness. Il n'est pas possible de le mettre en place pour le Yoga car l'agent d'entretien ne travaille pas dans la Commune ce jour-là et ne pourra donc pas assurer le nettoyage.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouvelles activités sportives hebdomadaires à pratiquer dans la salle communale

DECIDE de fixer le montant de la participation annuelle aux frais de fonctionnement de la façon suivante :

Activité	Responsable	Jours de cours	Horaires	Total durée	Tarifs annuel appliqué par la commune	Tarifs au 01/09/2017
Fitness	PERSO'COACH	Mercredi	19h30-20h15	0h45	90 €	120 €
Qi-Gong	Myriam ZIRN	Jeudi	19h00-20h30	1h30	90 €	120 €
Danse	Sylvie KLAUTH	Lundi	20h00-21h00 21h00-22h00 + séances particulières	2h30	180 € + 10 € par séance particulière	90 € par séances soit 180 €/an + 10 € par séance particulière
Yoga	Hanna KIRSTER	mercredi	9h00-10h00 10h15-11h30 14h15-15h00	3h00	Non encore défini	90 € par séance soit 270 € / an

DECIDE de fixer le montant annuel du forfait de nettoyage à 100€.

ACCEPTE que le montant de 90 € pour la Danse et le Yoga soit majoré à 120 € dès la rentrée prochaine de septembre 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité : 9 voix POUR dont 3 procuration

M. le Maire propose d'étudier la possibilité de la mise en place d'un tarif de consommation électrique lors de l'occupation de la salle par les particuliers. Ce tarif serait basé sur la valeur du kw/h, uniquement la partie variable de la facture.

Les membres du Conseil Municipal proposent de facturer cette charge pour les réservations dès le 1^{er} septembre 2017. Le 1er relevé du compteur sera fait lors de l'état des lieux d'entrée, le second lors de l'état des lieux de sortie.

Les différentes possibilités de calcul de nouveau tarif seront étudiées pour le prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend note

4. DIVERS ET COMMUNICATIONS.

a. Arrosage des fleurs

Didier GRUBER transmet au conseil les dates de congés d'été de M. Francis VELTEN, il sera en congés du 17 juillet au 04 août. Durant ces 3 semaines, la Commission du Fleurissement et de l'Environnement devra assurer l'arrosage des plantes et fleurs du village.

Didier GRUBER transmettra par mail le planning aux membres de cette Commission.

Il est précisé que Mélissa LAGEL assurera l'arrosage des fleurs des locaux de la mairie durant les 3 semaines.

Le Conseil Municipal en prend note.

b. Partenariat Espace sans tabac - Aire de jeux

La Ligue contre le cancer a lancé depuis 2012, le label « **espace sans tabac** » afin d'agir en partenariat avec les collectivités territoriales sur ce facteur de risque.

Cette mesure a pour objectif :

- ÉLIMINER l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants ;
- RÉDUIRE l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac
- PROMOUVOIR l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains
- PRÉSERVER l'environnement des mégots de cigarette et des incendies
- DÉNORMALISER le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Il est proposé à la Commune de Mittelschaeffolsheim d'installer cette signalétique à l'aire de jeu communale, Une convention sera alors signée (aucun engagement financier)

Quelques exemples de partenaires :

Strasbourg, Truchtersheim, Vendenheim, Hoerdt, Olwisheim, Rumersheim, Geudertheim, Schweighouse ...

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la mise en place de pancartes « Espace sans tabac » dans l'enceinte de l'aire de jeux et autorise M. le Maire à signer cette convention.

c. Cérémonie du 14 juillet 2017

M. le Maire rappelle le sondage transmis par mail concernant les présences au repas de l'équipe municipale du 14 juillet 2017. Les disponibilités de chacun sont renseignées. M. le Maire donne rendez-vous à 10h30 à la salle pour les préparatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire demande si des points ont besoins d'être soulevés.

Régis NIEDERLAENDER dit qu'il a eu une demande de l'un de ses voisins à Bilwisheim au sujet de la création d'une piste cyclable reliant Bilwisheim à Mittelschaeffolsheim. M. le Maire lui répond qu'en 2014, ce sujet a été abordé avec le Maire de Bilwisheim et il se trouve que le ban de Mittelschaeffolsheim se termine juste après la sortie du village, au niveau du cimetière. Tout le foncier suivant se trouve donc sur le ban de Bilwisheim, c'est donc Bilwisheim qui doit être porteuse de ce projet. Il précise que la largeur de la piste cyclable doit être d'au moins 2,50m, que la question de la responsabilité en cas d'accident et de l'entretien de cette voie se pose également. Il ajoute que le projet peut être subventionné sur le montant des travaux mais acquisitions foncières exclues. Il en est de même pour une éventuelle piste cyclable entre Mittelschaeffolsheim et Olwisheim.

Mathieu KIEFFER soumet la possibilité de prolonger le chemin après la rue des vignes, il lui est répondu que des problèmes d'insécurité et d'isolement en cas de chute ou d'accident se rajouteraient.

M. le Maire tient à féliciter le très bon travail de Francis VELTEN pour la remise en ordre et le nettoyage des abords de l'ancienne porcherie, c'est à présent un endroit propre et plus accueillant.

Aucun autre point n'ayant besoin d'être soulevé, M. le Maire clos la séance à 22h45.